



**Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Rouen, le 14 avril 2018

Levée de la procédure relative à la pollution atmosphérique aux particules en suspension

Compte-tenu de la baisse des concentrations des particules en suspension constatée sur l'ensemble des stations de mesures et des prévisions d'Atmo Normandie pour aujourd'hui et demain, la procédure relative à la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), est levée à compter de ce jour.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr, Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr